



Société d'économie mixte
d'énergie renouvelable
de la région de Rivière-du-Loup

Communiqué
Pour diffusion immédiate

NOUVEAUTÉ

Les sacs de plastique « compostables » maintenant acceptés à l'usine de biométhanisation

Rivière-du-Loup, le 11 juin 2018. Dorénavant, les sacs de plastique portant la mention « COMPOSTABLE » sont acceptés à l'usine de biométhanisation.

Soucieuse de faciliter la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup accepte maintenant ce type de sacs de plastique.

Plusieurs commerçants de la région vendent déjà des sacs portant la mention « COMPOSTABLE » et dont le format convient parfaitement au petit bac brun de comptoir distribué par votre municipalité.

Prenez soin de rechercher la mention « COMPOSTABLE ». Les autres appellations, tels que oxo-biodégradable et biodégradable ne sont pas acceptées.

La SÉMER désire répondre aux demandes citoyennes qu'elle a reçues pour faciliter la participation à la collecte des matières organiques, pour contrer les odeurs et empêcher l'apparition de vers blancs.

Soulignons que l'utilisation de sacs de papier, de papier journal et la congélation des aliments demeurent toujours de bonne pratique.

Pour information : Serge Forest
Directeur
418 860-9176
sforest@semer.ca

Pièce jointe : Tableau des marques de sacs compostables disponibles chez les
commerçants de la région